



Une séance ordinaire du conseil municipal de Bolton-Est, a eu lieu le 4^e jour du mois de **JUILLET** de l'an **DEUX MILLE ONZE** à l'heure et l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Daniel Lechasseur, Roger Gagné, Rudy Giordano, et Jonathan Prest

SONT ABSENTS Madame et Monsieur les conseillers suivant, à savoir : *Ginette Breton et Pierre Piché.*

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire, Royal Dupuis.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim madame Monique Pépin est également présente conformément aux dispositions de la *Loi du Code Municipal.*

Il y a six (6) personnes dans l'assistance.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 h 07. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2. Adoption de l'ordre du jour

2011-07-585

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Gagné
APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal

2011-07-586

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2011 soit adopté avec la correction suivante à la résolution portant le numéro 2011-06-578, soit de rajouter ce qui suit :

Que le conseil accepte la proposition de la firme J.R. Côté Conseil Inc. **seulement si le pacte rural de la MRC de Memphrémagog accorde 100 % du montant de la subvention**, et que cette proposition fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

4. Première période de questions

Le maire indique que la première période de questions aura une durée maximale de 15 minutes.

Questions des citoyens :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des citoyens sur les sujets suivants:

Mme Francine Grenier et Mme Claudette Rodrigue demandent des éclaircissements concernant la politique de soutien aux organismes et citoyen de la municipalité.

Monsieur Jean-Guy Laprise mentionne que les règles du jeu sont semblables pour toutes les associations et que leur association effectue des levées de fonds pour combler certains besoins de leur association.

Monsieur le maire donne les explications et après consultation avec les membres du conseil adoptent la résolution qui suit :

4.1 Association du Lac Trousers

Considérant que cette association avait en novembre soumis un projet pilote pour le contrôle de l'érosion;

Considérant que le CCE avait recommandé un montant de 2 400 \$ incluant 250 \$ pour l'échantillonnage des tributaires de la MRC;

Considérant que la politique de soutien aux organismes et aux citoyens.

2011-07-587

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Gagné

APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement, d'un montant de 1 500 \$, sur présentation de facture des dépenses encourues à ce jour, à condition que ces dernières soient en lien avec le projet approuvé à l'automne 2010.

ADOPTÉE
poste budgétaire : 02-470-00-970

5. Suivi des séances précédentes

Copies des résolutions adoptées lors de la dernière séance du conseil ont été transmises aux intéressés.

Il reste à envoyer les prévisions budgétaires, le budget sur les formules gouvernementales ainsi que le rapport de 2009 concernant les indicateurs de gestions.

Lettre Pinard, ainsi que le suivi du dossier carrières et sablières.

6.0 Sécurité publique

6.1 Inspection résidentielle – Le chef pompier a déposé son rapport mensuel.

7 Patrimoine, Culture et Loisirs

7.1 Suivi du comité de culture et patrimoine

La présidente du comité, Mme Ginette Breton, dépose son rapport des activités du comité de culture et patrimoine depuis la dernière séance du conseil qui en prend acte

8 Environnement, Urbanisme et Développement

8.1 Rapport du comité consultatif en environnement (CCE)

Le rapport du comité consultatif en environnement est déposé et madame la conseillère Ginette Breton, fait rapport des rencontres du comité et le conseil en prend acte.

8.2 Rapport du chargé de projet en environnement

Monsieur Tommy Cioc a soumis son rapport d'activités pour le mois et le conseil en prend acte.

8.3 Rapport d'inspection / forêt

Monsieur Émilio Lembo a soumis son rapport d'inspection ainsi que son rapport des heures passées sur le territoire de la municipalité et le conseil en prend acte.

8.4 Rapport du comité consultatif en urbanisme (CCU)

Il n'y a pas eu de rencontre du CCU pendant le mois.

8.5 Rapport de l'inspecteur en bâtiments

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiments du mois courant. Copie du rapport a été remis au conseil qui en prend acte.

8.6 Fonds de parc

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule 9606 87 3590 a présenté un plan de cadastre

Documents
déposés

Documents
déposés

Documents
déposés

créant le lot 2507-4 d'une superficie de 10 765.4 m² tel que préparé par Roger Fournier (matricule 2374), arpenteur-géomètre, sous la minute 1918 (référence dossier 1542);

ATTENDU QUE le lotissement proposé est conforme au règlement de lotissement numéro 154 de la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit percevoir les frais aux fins de parcs et de terrains de jeux qui s'élèvent à :

- 8% de la valeur uniformisée d'une superficie de lot de moins de 4 000 m²;
- 5% de la valeur uniformisée d'une superficie entre 4 000 m² et 12 000 m²;
- 3% de la valeur uniformisée d'une superficie entre 12 000 m² et 40 000 m²;
- 2 % de la valeur uniformisée d'une superficie de lot de plus de 40 000 m²;

ATTENDU QUE la municipalité a le loisir de percevoir ces frais en argent, en terrain ou à la fois une partie de l'un et de l'autre;

EN CONSÉQUENCE,

2011-07-588

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jonathan Prest
APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal désire percevoir les frais de parcs et de terrains de jeux en argent au montant total de 196,92 \$.

QUE sur paiement de tous les frais, le plan proposé soit approuvé par la municipalité de Bolton-Est.

ADOPTÉE

8.7 Rapport du comité –Missisquoi Nord

Madame Ginette Breton dépose le rapport du comité du mois courant. Copie du rapport a été remis au conseil qui en prend acte. Le conseil mentionne qu'il devrait y avoir un lien avec notre futur site web.

9. Rapport financier

9.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois de juin 2011, conformément au règlement numéro 86-1995 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et la liste des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de ces listes ont été distribuées aux membres du conseil et sont jointes aux présentes pour en faire partie intégrante.

Pièces
jointes

2011-07-589

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
APPUYÉ PAR : monsieur Jonathan Prest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Total des dépenses incompressibles, les salaires et
les dépenses payées par résolution** **274 355,34 \$**

QUE la liste des comptes payés pendant le mois de juin dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante soit approuvée et que le secrétaire-trésorier adjoint en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.2 Comptes à payer

2011-07-590

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 4 juillet 2011 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante soit approuvée et que le secrétaire-trésorier adjoint en effectue le paiement.

Pièces
jointes

Total des comptes à payer au 4 juillet 20115 959,84 \$

ADOPTÉE

10. Rapport du Maire

- 10.1 Cîmes et Racines : proposition aux associations du lac Long et du chemin Simard;
- 10.2 Sentiers de l'Estrie : Acceptation de nos demandes de novembre 2010;
- 10.3 Rencontre des maires secteurs ouest – Tour Bell sur le mont Gauvin à St-Étienne, projet de téléphonie cellulaire;
- 10.4 Subvention du député monsieur Pierre Paradis : 15 000 \$
- 10.5 Comité de fiscalité : reprise des travaux le 20 juillet ;
- 10.6 Règlement carrières et sablières : suivi;
- 10.7 MTQ : travaux pavage sur 245 du 4 au 31 juillet;
- 10.8 Point sur l'internet haute vitesse à Bolton-Est : Rencontre avec la sous-ministre du Mamrot le 11 juillet à Québec
- 10.9 Lac à l'Épaule : compte-rendu à venir de la réunion du 14 juin;
- 10.10 Association du patrimoine bâti : rencontre avec monsieur Baylor et madame Ryan sur le projet de citation prévu à l'automne

11 Rapport de la MRC

- 11.1 Comité Internet; étude des tours : dépôt d'une étude des tours dans la MRC;
- 11.2 Dossier Orford : Mise à jour;
- 11.3 Climat municipalité : participation de notre municipalité;
- 11.4 Pacte rural : subvention de 7 420 \$ pour un consultant en télécommunications.

12 ADMINISTRATION

12.1 CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée dépose la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

12.2 Katimavik

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est désire établir un partenariat avec Katimavik;

2011-07-591

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jonathan Prest

APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil appuie le partenariat entre la municipalité de Bolton-Est et Katimavik et que nous confirmons notre engagement au projet proposé et à son renouvellement, le cas échéant.

QUE le conseil confirme que la municipalité possède une assurance responsabilité civile d'un montant minimum de 1 000 000 \$ qui sera effective pour toute la durée du partenariat.

QUE le conseil autorise, madame, la directrice générale par intérim à signer tous documents relatifs à ce partenariat.

ADOPTÉE
poste budgétaire : 02-190-00-522

12.3 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, tel que stipulé par l'article 116 du Code municipal, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant peut être appelé à signer la documentation en l'absence du maire;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant peut être appelé à remplacer le maire à la table de la MRC de Memphrémagog;

2011-07-592

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Bolton-Est nomme à titre de maire suppléant monsieur Jonathan Prest pour une période de six mois, soit du mois de juillet jusqu'à la séance du mois de janvier 2012.

QUE la Municipalité de Bolton-Est autorise le maire suppléant à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires en remplacement du maire, soit les chèques et tous autres documents afférents aux affaires de la municipalité.

QUE monsieur Jonathan Prest est nommé à titre de remplaçant aux séances du conseil de la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

12.4 Agence du revenu du Canada

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande péremptoire de renseignements de l'Agence du revenu du Canada;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu et aux fins de l'application ou de l'exécution de cette Loi, le gouvernement exige que dans les quarante-cinq jours de la date de la livraison de la présente, soit le 21 juin dernier, nous devons fournir les renseignements énumérés ci-dessous;

- La liste de tous les particuliers ou sociétés pour lesquels vous avez versé un montant autre que du salaire pour les années 2007, 2008, 2009 et 2010. Cette liste devra inclure les noms, adresses, numéros de téléphone, personne-contact, numéro d'assurance sociale et/ou numéro d'entreprise et le montant versé par année, pour chacun des particuliers ou sociétés. Le tout sur un CD, en version Excel. Sur demande nous pourrions avoir à produire toutes les pièces justificatives relatives aux montants versés.

CONSIDÉRANT QUE pour satisfaire à la présente demande péremptoire, nous devons fournir à mesdames Lucie Provencher ou Guylaine Marcotte de l'Agence du revenu du Canada, en mains propres, dans le délai indiqué ci-haut, les renseignements et/ou documents exigés. L'une ou l'autre se rendra à nos bureaux à cette fin.

CONSIDÉRANT QUE tel que stipulé aux paragraphes 238 (1) et (2) de la Loi de l'impôt sur le revenu, au cas où nous négligerions de donner suite à la présente demande péremptoire, en outre, des sanctions pénales de répondre à la présente demande, la Loi de l'impôt sur le revenu permet à l'ARC de demander au Tribunal une ordonnance d'exécution spécifique, en cas de non-respect.

2011-07-593

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise les dépenses afférentes à cette demande, soit avec la compagnie Infotech et l'embauche d'une personne pour compléter cette demande suivant l'échéancier demandé, si nécessaire.

ADOPTÉE

Postes de dépenses :surplus

12.5 Participation au colloque 15 et 16 septembre 2011

CONSIDÉRANT QUE le colloque du Réseau québécois de villes et villages en santé se tiendra à Sherbrooke cette année, les 15 et 16 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Roger Gagné et Jonathan Prest désirent participer à ce colloque ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 255 \$ par personne;

2011-07-594

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la participation des deux conseillers à cet événement et autorise le paiement de 510 \$.

QUE les frais afférents seront remboursés sur présentation de factures.

ADOPTÉE

Postes de dépenses 02-110-00-454

12.10 Cogesaf

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972 ;

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Pearce sur la politique fédérale des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant ;

CONSIDÉRANT le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant ;

CONSIDÉRANT les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposait, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau ;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau* de 2000 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence ;

CONSIDÉRANT les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions » ;

CONSIDÉRANT la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets » ;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau ;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions ;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques ;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en oeuvre, en assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs » ;

CONSIDÉRANT la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* ;

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliards alloués de 2003 à 2008 par

le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en oeuvre des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau ;

CONSIDÉRANT que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013 ;

CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en oeuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants ;

CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques ;

CONSIDÉRANT l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques;

CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en oeuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui oeuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau ;

2011-07-595

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'il est résolu, de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000\$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement ;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP ;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en oeuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

ADOPTÉE

12.11 Nomination d'un responsable des services électroniques

CONSIDÉRANT QUE tous les administrateurs de la municipalité de Bolton-Est qui ont le droit de voter sur ces résolutions les ont signées, elles sont adoptées et entrent en vigueur en date du 4 juillet 2011. Un exemplaire de ces résolutions est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité de Bolton-Est.

2011-07-596

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : monsieur Jonathan Prest

ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Monique Pépin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, ci-après le représentant, soit autorisée à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

EN CONSÉQUENCE, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus :

Madame Monique Pépin – Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim
Bolton-Est le 4 juillet 2011

ADOPTÉE

13 INFRASTRUCTURES

13.1 Rapport du comité d'infrastructure (CI)

Le président du comité d'infrastructures fait rapport des activités du comité depuis la dernière assemblée du conseil et dépose le compte-rendu de la réunion mensuelle. Copies des comptes-rendus ont été remises aux membres du conseil qui en prend acte.

13.2 Adoption du règlement numéro 241 sur les ententes relatives à des travaux municipaux

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné le 4 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement est d'encadrer le processus de négociations d'ententes entre la Municipalité et les promoteurs lors de projets de développement impliquant la construction de voies de circulation;

2011-07-597

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 2011-241 intitulé règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux est adopté.

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi

ADOPTÉE

13.3 Réforme cadastrale

CONSIDÉRANT QUE la réforme cadastrale sera effectuée cette année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a 36,8 kilomètres de chemins municipaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir un prix de la firme Jacques Blanchard qui est l'arpenteur mandaté par le gouvernement pour effectuer la réforme cadastrale sur son territoire pour délimiter les chemins municipaux;

2011-07-598

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : monsieur Jonathan Prest

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande à l'étude Jacques Blanchard de nous fournir un prix pour délimiter les chemins de la municipalité, à savoir :

Chemin Baker Pond (de la route 245 à la limite de Bolton-Est)	4,148 km
Chemin Edgehill	1,110 km
Chemin Terrio	0,791 km
Chemin de Bolton Centre (de la route 245 à la limite de Bolton-Est)	0,526 km
Chemin du Lac Nick et Chemin Public	6,007 km
Impasse Jolicoeur	0,675 km
Chemin de la Mine	1,450 km
Chemin Westover	1,970 km
Chemin Pynn	0,695 km
Chemin Andrew Galvin	1,000 km
Chemin Cameron	0,900 km
Chemin East-River	4,062 km
Chemin Sugar Loaf (du chemin Mountain à la limite de Bolton-Est)	0,848 km
Chemin Mountain	5,609 km
Chemin Bellevue	4,235 km

Chemin du 11^e Rang

2,500 km

ADOPTÉE

13.4 Fermeture – programmation du printemps

CONSIDÉRANT QUE la programmation du printemps est maintenant terminée;

CONSIDÉRANT QUE le montant qui avait été alloué étant de 124 719,13 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant qui a été utilisé est de 114 562,49 \$;

2011-07-599

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le rapport présenté par monsieur Pierre Plante.

ADOPTÉE

13.5 Programmation d'été

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus pour la programmation d'été s'élèvent à 84 966,50 \$, taxes en sus, et que le détail est le suivant;

02 320 03 521	Fossés	3 000,00 \$
02 320 00 620	Gravier	14 000,00 \$
02 320 00 711	Ponceaux	3 000,00 \$
02 320 04 521	Nivelage	8 000,00 \$
02 320 00 643	Petits outils	1 200,00 \$
02 320 00 649	Signalisation	2 000,00 \$
02 230 00 720	Sécurité publique	1 000,00 \$
02 220 00 650	Borne sèche	8 000,00 \$
02 320 00 521	Débroussaillage	6 500,00 \$
02 320 00 521	Réparation des chemins	15 000,00 \$
02 320 00 710	Réparation d'urgence inondation	1 500,00 \$
02 320 00 411	Génie et arpentage	9 000,00 \$
02 310 00 730	Immobilisation. Parc Terrio	2 000,00 \$
02 310 00 643	Achat remorque	3 500,00 \$
02 340 00 521	Réparation éclairage public	1 500,00 \$
02 320 00 142	Employé occasionnel	5 766,50 \$

2011-07-600

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Gagné

APPUYÉ PAR : monsieur Jonathan Prest

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les dépenses pour la programmation estivale au montant de 84 966,50 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

Postes de dépenses : variés

13.6 Baker Pond – travaux d'urgence

CONSIDÉRANT QUE les accotements du chemin Baker Pond se détériorent rapidement;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation pour effectuer ces travaux s'élève à environ 18 000 \$;

2011-07-601

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jonathan Prest

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise les travaux en mesure d'urgence au montant estimé de 18 000 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

Postes de dépenses : 02-320-00-521

13.7 Parc Terrio

CONSIDÉRANT QUE le terrain au Parc Terrio nécessite l'achat de terre et de semence;

2011-07-602

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Daniel Lechasseur
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'achat de terre, de semence pour un montant maximal de 2 000 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

Postes de dépenses : 02-310-00-730

14. Divers

15. Deuxième période de questions

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement aux sujets suivants :

Collecte des ordures :

M. Jean-Guy Laprise, demande que la collecte des ordures soit effectuée à toutes les semaines pendant les mois de juin, juillet et août. À étudier pour 2012.

Mme Grenier mentionne que les villégiateurs ne font pas beaucoup de recyclage.

M. Gaudreau mentionne que la municipalité devrait avoir un conteneur. Ce à quoi il a été mentionné que cela ne servirait pas aux déchets domestiques selon les expériences vécues à cet effet.

Internet haute vitesse

M. Limage, demande pourquoi la nécessité d'un consultant en informatique et pose aussi plusieurs autres questions concernant l'internet. Le maire répond que des analyses techniques devaient être effectuées pour comparer les différentes technologies offertes.

Madame Rodrigue mentionne que WiMax ne couvre pas le lac Trousers.

Site- web / divers

Monsieur Larochelle donne des commentaires concernant le site internet. Le maire répond que le site actuel en est à ses derniers mois et qu'il s'emploie pour le développement du nouveau site.

Demande des renseignements concernant madame Edwards.

Désire savoir pourquoi le ministère réfère aux routes locales 1 et 2. Monsieur Giordano lui fournira les renseignements à cet effet.

16. Levée de la séance

2010-07-603

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Rudy Giordano
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 21 H 45.

Le tout, respectueusement soumis

Royal Dupuis
Maire

Monique Pépin
Secrétaire d'assemblée

Je, Royal Dupuis, maire de la municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Pierre Gagné, secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Bolton-Est, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées à la séance du conseil du 4 juillet 2011 par le conseil municipal.

Signé en ce 18e jour de juillet de l'an deux mil onze.

2011-07-587, 2011-07-589, 2011-07-590, 2011-07-593, 2011-07-594, 2011-07-599,
2011-07-600, 2011-07-601, 2011-07-602

Pierre Gagné,
Secrétaire-trésorier adjoint